



Salaire, pension, statut, emploi, services publics, tout est lié !

Les organisations CGT, FO, Solidaires d'Ille et Vilaine se félicitent du succès de la mobilisation du 22 mars dernier. Tant en nombre de manifestants que de grévistes, cette journée a marqué une étape supplémentaire dans la résistance des agents de la Fonction Publique et plus largement des salarié(e)s face aux politiques de destruction de tous les droits collectifs menées par le président Macron et son gouvernement.

Elles constatent que dans de nombreux secteurs (La Poste, EHPAD et aide à domicile, Carrefour, ramassage et collecte des déchets, transport STEF, et bien évidemment SNCF) les salarié(e)s se battent pour leur emploi, leur salaire, leur statut. De même les retraité(e)s sont mobilisés pour leur pension et les étudiants contre la sélection.

La question de la généralisation de la grève se pose donc. Cela ne se décrète pas mais cela se discute et se construit. Nous appelons donc l'ensemble des salarié(e)s du public comme du privé à tenir sans attendre des réunions et assemblées générales intersyndicales dans les entreprises et services pour y ancrer la mobilisation et la grève car il n'y a pas d'autre issue pour bloquer le rouleau compresseur austéritaire et gagner ensemble sur les revendications.

La puissante grève unitaire qui débute chez les cheminots est source de confiance pour toutes et tous.

Elle conforte l'idée que seul le rapport de force peut obliger le pouvoir à revenir sur ses choix et ouvrir des négociations sur les propositions et les revendications exprimées.

Les organisations CGT, FO, Solidaires d'Ille et Vilaine prendront toutes les initiatives nécessaires dans les jours qui viennent pour organiser le développement et la convergence des luttes et préparer ainsi la réussite de la journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestation du jeudi 19 avril 2018.

Ensemble et dans l'unité la plus large, exigeons :

- *Arrêt des suppressions de postes et des plans de licenciements*
- *Augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux*
- *Maintien et développement des services publics, respect des statuts*
- *Abrogation des ordonnances Macron et loi travail, développement des droits collectifs*

Rennes, le 5 avril 2018